



La FOF appelle les orthophonistes à soutenir les actions du 5 décembre 2019, de la manière que chacun choisira : fermeture du cabinet, grève pour les salariées, affichage en salle d'attente, manifestation...

Nous transmettrons à nos adhérents et sur notre site les préavis de grève des syndicats représentatifs des salariés.

Pour les salariés, nous nous inquiétons de l'impact des mesures proposées sur les retraites, notamment en ce qui concerne les contractuels, de plus en plus nombreux dans la FPH et les établissements médico-sociaux, faute de titularisation. Nous nous inquiétons de l'impact des mesures pour tous les salariés, avec un mode de calcul qui ne va plus prendre en compte les meilleures années de salaires, alors que les grilles salariales n'ont toujours pas été revalorisées.

Pour les libéraux, nous nous opposons aux compensations non pérennes et susceptibles de disparaître sur simple décision des instances gouvernementales (comme l'ASV, mis à mal en 2008). Nous demandons une réelle prise en compte des spécificités de nos professions conventionnées et un taux de cotisation en adéquation avec les capacités financières des cabinets d'orthophonie.

Nous demandons que soient conservés les régimes autonomes (qui ne sont pas des régimes spéciaux) ainsi que leurs réserves financières, issues de la gestion des caisses ayant pris en compte les évolutions démographiques de nos professions. La CARPIMKO reverse déjà une partie de ses réserves au titre de la solidarité entre les régimes.

Autant pour la retraite que pour l'accès aux soins, nous sommes attachés au principe "Payer selon ses capacités - recevoir selon ses besoins", qui nous paraît fondamental et justifie le fait que les actifs d'aujourd'hui paient pour les retraités d'aujourd'hui.

Les orthophonistes, dont les revenus sont encadrés et limités par le conventionnement, seraient majoritairement concernées par les plafonds prévus en fonction du PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale) et seraient touchées de plein fouet par une cotisation à 28%. L'installation progressive de la réforme ne réduirait en rien la menace sur les professionnels et sur l'avenir de la profession. C'est pourquoi les orthophonistes s'inquiètent à juste titre de la viabilité de leurs cabinets.

Le plus grand flou règne dans les propositions gouvernementales. Comment seront rachetés les points acquis à la Carpimko ? Nous n'avons aucune garantie et aucune visibilité tant sur la viabilité de l'exercice conventionné, que sur les pensions reversées à la retraite.

La FOF, au sein du collectif SOS Retraites qui regroupe les professions qui comme nous ont un régime autonome, agit pour obtenir des réponses à toutes ces questions.

